



Dépôt de garantie pour achat immobilier

Par **Raccoon**, le **27/03/2018** à **17:58**

Bonjour,
Ca y est j'ai trouvé l'appartement de mes rêves !
Le courtier en prêt immo a fait une simulation et c'est pile dans mes moyens, j'ai même un apport de 5000€.
J'étais sur mon petit nuage quand je me suis souvenue que l'agent immobilier m'avait dit qu'il me recontacterait pour un rdv avec le notaire et le vendeur. On va signer des papiers et je devrais apporter le dépôt de garantie...
L'agent immo m'a dit que 5000€ ça irait mais là je suis un peu perdue...
Il faut que je verse 5000€ au notaire en dépôt de garantie et ensuite 5000€ à la banque comme apport personnel ? Ou le dépôt de garantie sert-il d'apport pour le prêt ?
Je fais cet achat avec mon mari. Nous avons 10.000€ d'économie. Je pensais en dépenser la moitié pour l'achat de notre appartement et garder l'autre moitié pour le déménagement, les vacances... et faire face à l'imprévu. J'ai peur de me retrouver sur la paille.

Par **nihilscio**, le **27/03/2018** à **21:24**

Bonjour,
Vous versez vos 5 000 € comme dépôt de garantie et ils constitueront votre apport personnel.

Par **Lag0**, le **28/03/2018** à **06:52**

Bonjour,
Le séquestre est négociable et est librement fixé entre le vendeur et l'acheteur.
Il m'est arrivé de vendre des biens à des acheteurs qui prenaient un crédit intégral, j'ai toujours accepté un séquestre "minimaliste", entre 500 et 1000€.